

## Championnat de France par équipes Messieurs – promotion Sud

**27 & 28 Avril 2019**

Golf de La Ramée

Ferme du Cousturier 31170 TOURNEFEUILLE

Tél : 05 61 07 09 09

[contact@gardengolf-toulouse-laramee.fr](mailto:contact@gardengolf-toulouse-laramee.fr)

### **RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

#### **1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- **Pour les clubs** : tout club de la région Occitanie non représenté dans les divisions nationales pourra présenter une équipe comprenant 12 équipiers maximum.  
Le nombre d'équipes sera limité à 24 et celles-ci seront retenues selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- **Pour les équipiers** : voir le règlement général § 1.2-2-1 (I-2-1) du vade-mecum sportif ffgolf 2019.  
**Épreuve non-fumeur** : voir § 1.2-2 (I-9-3) du vade-mecum sportif ffgolf 2019.  
Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking.

#### **2 - FORME DE JEU**

- **6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour** / Classement en brut sur le cumul des 5 meilleurs scores de chaque tour.
- **Les 4 meilleures équipes joueront en 4<sup>ème</sup> division en 2020.**

#### **3 - ENGAGEMENTS**

- Inscription du club sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **27 mars** à minuit.
- Inscription des équipiers sur extranet : <http://xnet.ffgolf.org> avant le **19 avril** à minuit.
- **Les droits d'inscription s'élèvent à 200 €** par équipe et seront débités sur le compte du club avec sa facturation de licences. **Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des clubs restera acquis.**

#### **4 - PRIX**

Souvenirs offerts par la **ffgolf** aux clubs montant en 4<sup>ème</sup> division.